

4. Clarification du terme « transformé » concernant le lait, le colostrum et les produits dérivés (exemple : lactosérum acidifié)

L'IDTF distingue le lait « transformé » et « non transformé/brut », le colostrum et les produits qui en sont dérivés. Il apparaît que la différence entre la qualification « transformé » et « non transformé / brut » n'est pas assez explicite et nécessite plus d'explications.

Le Règlement CE 142/2011 précise plusieurs normes relatives à la transformation du lait, du colostrum et de certains autres produits dérivés. Toutes ces normes incluent notamment un traitement thermique (minimum 72°C pendant au moins 15 secondes). Pour l'IDTF, seuls les produits obtenus selon l'une des méthodes décrites dans le Règlement CE 142/2011, annexe X, chapitre II, section 4, partie I, B1 sont considérés comme transformés.

Le Règlement CE 142/2011 autorise également l'utilisation de normes de transformation nationales. Ces normes sont fixées à l'annexe X, chapitre II, section 4, partie II. Un produit spécifiquement mentionné ici est le lactosérum acidifié, produit à partir de lait n'ayant pas subi de traitement thermique tel que décrit dans l'une des normes établies dans l'annexe X, section II, section 4, partie I, B1. Bien que le lactosérum acidifié puisse être utilisé dans l'alimentation animale, son utilisation est soumise à trop de conditions restrictives pour que ce produit puisse être simplement considéré comme étant transformé. En effet, il n'existe pas de garanties suffisantes que les agents pathogènes à l'origine de la fièvre aphteuse aient été détruits pas le processus d'acidification. Afin de minimiser le risque pour les aliments pour animaux transportés après ce lactosérum, le lactosérum acidifié issu du lait qui n'est pas transformé selon l'une des normes fixées à l'annexe X, chapitre II, section 4, partie I, B1, est classé dans le n° IDTF considérant la caractéristique « non transformé / brut » (n° IDTF 20065). Le régime de nettoyage minimum D est applicable.

Ceci est désormais clarifié dans l'IDTF au moyen d'une note de bas de page sur les produits concernés.